



DEC163131DR02

Décision portant nomination de M Eric Nicolau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR168 intitulée Unité physico-chimie Curie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°168 intitulée Unité physico-chimie Curie et nommant M. Maxime Dahan en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR168 en date du 10/11/2015 ;

Considérant que M Eric Nicolau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 22/09/2015 au 24/09/2015 et du 16/11/2015 au 18/11/2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric Nicolau, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR168 intitulée Unité physico-chimie Curie à compter du 01/12/2015.

M. Eric Nicolau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric Nicolau est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/01/2016
l'unité

Le directeur de
Maxime Dahan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la directrice du Centre de Recherche Institut Curie
Geneviève Almouzni

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz